

PROJET ÉDUCATIF



École Providence et J.-M.-Robert



Adresse	Téléphone	Courriel
1 et 6, rue Villeneuve St-André-Avellin, QC J0V 1W0	Providence: (819) 427-1013 J.-M.-Robert: (819) 427-1012	Providence : eco004@cscv.qc.ca : J.-M.-Robert : eco005@cscv.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

1	But et définition du projet éducatif	Page 3
2	Encadrements légaux	Page 4
3	Groupe ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif	Page 9
4	Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif	Page 11
5	Contexte dans lequel évolue l'établissement (Environnement interne et externe)	Page 12
6	Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite	Page 16
7	Orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement	Page 19
8	Adoption du projet éducatif	Page 24
9	Version abrégée destinée aux parents de l'école	Page 25

1

BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF

- **Définition**

Le Projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation.

Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'école ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

- **Étapes**

1**2****3****4****5**

Analyse de l'environnement interne et externe	Déterminations des enjeux, des orientations, des objectifs, des indicateurs et des cibles	Transmission et diffusion du Projet éducatif	Mise en œuvre et suivi du Projet éducatif	Reddition de comptes
2 ENCADREMENTS LÉGAUX				

LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Articles de loi concernant le projet éducatif

Article 36	L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement. Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.
------------	--

Article 37	Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte : 1^o le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire; 2^o les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves; 3^o les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif; 4^o les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées; 5^o la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire. Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2^o du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire. Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.
Article 37.1	La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Loi sur l'éducation (L.R.Q. 497, 1984, 2018)	Mauricie Gauthier
PROJET ÉDUCATIF	COMMISSION SCOLAIRE

Article 209.2	La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.
Article 218	La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.
Article 221.1	La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et des pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.

Article 459.3 Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

ADOPTER

Adopter une proposition, un projet ou un document signifie que l'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis.

APPROUVER

Approuver veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier un document sur-le-champ : celui-ci doit être revu et soumis de nouveau au conseil d'établissement avant d'entrer en vigueur ou d'être mis en application.

Article 74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.

Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.

Article 75	L'article 75 est remplacé par le suivant : Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école. Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.
Article 83	Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.
Article 96.2	L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.
Article 96.6	Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école. Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école. Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.

PROJET ÉDUCATIF

DIRECTION D'ÉCOLE

Article 96.13	Le directeur de l'école assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et, à cette fin : 1^o il coordonne l'analyse de la situation de l'école de même que l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école; 1.1^o il coordonne l'élaboration, la révision et, le cas échéant, l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence; 2^o il s'assure de l'élaboration des propositions visées dans le présent chapitre qu'il doit soumettre à l'approbation du conseil d'établissement;
---------------	--

- 2.1^o il s'assure que le conseil d'établissement reçoit les informations nécessaires avant d'approuver les propositions visées dans le présent chapitre;
- 3^o il favorise la concertation entre les parents, les élèves et le personnel et leur participation à la vie de l'école et à la réussite;
- 4^o il informe régulièrement le conseil d'établissement des propositions qu'il approuve en vertu de l'article 96.15;

Lorsque le directeur de l'école néglige ou refuse de soumettre à l'approbation du conseil d'établissement une proposition sur un sujet relevant de la compétence du conseil, dans les 15 jours de la date à laquelle le conseil en fait la demande, ce dernier peut agir sans cette proposition.

Article 96.15

Sur proposition des enseignants ou, dans le cas des propositions prévues aux paragraphes 5^o et 6^o, des membres du personnel concerné, le directeur de l'école :

- 1^o approuve, conformément aux orientations déterminées par le conseil d'établissement, les programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves;
- 2^o approuve les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques;
- 3^o approuve, conformément à la présente loi et dans le cadre du budget de l'école, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études;
- 4^o approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou la commission scolaire.
- 5^o approuve les règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire, sous réserve de celles qui sont prescrites par le régime pédagogique;
- 6^o approuve les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif.

Avant d'approuver les propositions prévues au paragraphe 3^o du premier alinéa et celles relatives aux modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents d'un élève sur son cheminement scolaire visées au paragraphe 4^o du premier alinéa, le directeur de l'école doit les soumettre à la consultation du conseil d'établissement.

Les propositions des enseignants ou des membres du personnel visé au présent article sont faites selon les modalités établies par ceux-ci lors d'assemblées générales convoquées à cette fin par le directeur de l'école ou, à défaut, selon celles établies par ce dernier.

Une proposition des enseignants ou des membres du personnel sur un sujet visé au présent article doit être donnée dans les 30 jours de la date à laquelle le directeur de l'école en fait la demande, à défaut de quoi le directeur de l'école peut agir sans cette proposition.

Lorsque le directeur de l'école n'approuve pas une proposition des enseignants ou des membres du personnel, il doit leur en donner les motifs.

PROJET ÉDUCATIF

ENSEIGNANTS

Article 19

Dans le cadre du projet éducatif de l'école et des dispositions de la présente loi, l'enseignant a le droit de diriger la conduite de chaque groupe d'élèves qui lui est confié.

L'enseignant a notamment le droit :

- 1^o de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié;

2° de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés.

Article 22

Il est du devoir de l'enseignant :

- 1° de contribuer à la formation intellectuelle et au développement intégral de la personnalité de chaque élève qui lui est confié;
- 2° de collaborer à développer chez chaque élève qui lui est confié le goût d'apprendre;
- 3° de prendre les moyens appropriés pour aider à développer chez ses élèves le respect des droits de la personne;
- 4° d'agir d'une manière juste et impartiale dans ses relations avec ses élèves;
- 5° de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée;
- 6° de prendre des mesures appropriées qui lui permettent d'atteindre et de conserver un haut degré de compétence professionnelle;
- 6.1° de collaborer à la formation des futurs enseignants et à l'accompagnement des enseignants en début de carrière;
- 7° de respecter le projet éducatif de l'école.

• Membres du comité de pilotage

Nathalie Desplanches
Nadine Touchette

Marie-Noël Carrier
Mylène Maheux
Guylaine Patrice
Isabelle Girard
Josée Cyr Charlebois
Karima Djellouli
Diane Robillard

- **Membres de l'équipe-école**

Danielle Larocque, Joëlle Côté, Any-Claude Carrier, Nathalie Desplanches, Suzie Chartrand, Jézabel Auger, Sabrina Robitaille, Nadine Touchette, Véronique Cooke, Marie-Noël Carrier, Jésabelle Dicaire, Émilie Gauthier, Carol-Ann Louis-Seize, Isabelle Lefrançois, Martine Poirier, Hélène Pilon, Mylène Maheux, Émilie Bond, Jessica Glidden, Émilie Vallières, Guylaine Patrice, Roxanne Lalonde, Charles Martin, Sylwia Kaczmarska, Janik Lambert, Janie Levert, Kathleen Rousseau, Isabelle Girard, Marie-Pier Bélisle, Dominic Blais, Émilie Sabourin, Marie-Ange Simoneau, Julie Joannis, Johanne Lacoste, Sylvie Parisien, Sabrina Forget-Lefort, Roxane Séguin, Marie-Noël St-Jean, Rosalie Larose-Demers, Jahelle Lévesques Hayes, Sylvia Fowler, Sabrina Lalonde-Sabourin.

- **Partenaires**

- **Membres du conseil d'établissement**

Nathalie Deschambault	Thérèse Whissell
Andréane Sabourin	Martine Poirier,
Karima Djellouli	Isabelle Lefrançois
Sandy Sabourin	Sylvia Fowler
Marie-Elaine Rouleau	Janik Lambert
Daniel Cooke	Véronique Cooke
Diane Robillard	

- **Direction de l'école**

Hélène Gagnon, en remplacement de Sébastien Tremblay

4

CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

- **Sondage**

Destinataires : Parents

- **Sondage**

Date : 26 novembre 2018

Nombre de réponses : 179 familles

* documents en annexe

Destinataires : Membres du personnel

Date : 26 novembre 2018

Nombre de participants : 30

* documents en annexe

- **Sondage**

Destinataires : Les élèves

Date : 30 novembre 2019

Nombre de participants : 193

* documents en annexe

**Voici de façon synthèse les grandes lignes qui se dégagent
de ces différentes consultations**

- **Sondage parents**

Forces :	-Les messages envoyés sont faciles à comprendre; -le bon contact avec les enseignants; -l'école répond aux besoins de mon enfant; -l'école donne aux élèves la chance de se reprendre et de s'améliorer.
Défis :	-Augmenter les activités parascolaires; -soutenir les parents dans l'exercice de leur rôle; -informer les parents des services offerts.

- **Sondage membres du personnel**

Forces :	-L'entraide entre le personnel; -les moyens de communication; -l'harmonisation de l'évaluation.
Défis :	-L'aménagement des locaux; -les relations dans l'équipe; -présence de la direction; -prévention de la violence afin d'harmoniser la relation avec les élèves.

- **Sondage élèves**

Forces :	-J'aime être à l'école; -les enseignants croient que je peux réussir; -les enseignants voient aux règles (agir rapidement); -je me sens à l'aise d'aller voir un adulte.
Défis :	-La direction ne circule pas assez dans l'école; -se sentir mal à l'aise par rapport aux notes scolaires; -ne se projette pas facilement dans l'avenir.

- Qu'est-ce qui caractérise notre établissement?
- Quelles sont nos forces?
- Quelles sont nos vulnérabilités?
- Quels sont les principaux enjeux sur lesquels nous devrions agir?

Caractéristique de notre établissement :

- Une école avec deux bâtiments;
- Providence (maternelle 4 ans à deuxième cycle);
- l'instabilité du personnel et de la clientèle au secondaire;
- un service de garde;
- J.-M.-Robert (deuxième cycle à secondaire 2);
- l'école est bien située dans le village pour l'accès aux services communautaires (la grotte, le complexe Whissell, l'église, la piste LJP);
- association avec l'organisme La Plume et la maison de la famille;
- animatrice B02 (provenant de SAJO);
- défavorisation 10/10;
- le partage du gymnase avec la municipalité;
- le bénévolat OPP (petits déjeuners et bibliothèque);
- entente avec la municipalité pour utilisation gratuite des installations;
- la brigadière;
- partenariat avec l'alliance alimentaire (les dîners);
- roulement de directions trop fréquent;
- la banque alimentaire.

Forces :

- Les activités et cours d'éducation physique en plein air (accès aux sentiers LJP, piscine municipale, aréna, le complexe Whissell et les installations autour du primaire et secondaire;
- l'informatique au secondaire;
- la culture est en développement;
- le programme « *jeunes en santé* » au troisième cycle;
- l'harmonie;
- les petits déjeuners;
- les valeurs et les projets entrepreneuriaux;
- le laboratoire de portables et en science au secondaire;
- le projet jardin école;
- l'école écocitoyenne;
- une augmentation de la compétence résoudre et la compétence écrire au primaire.

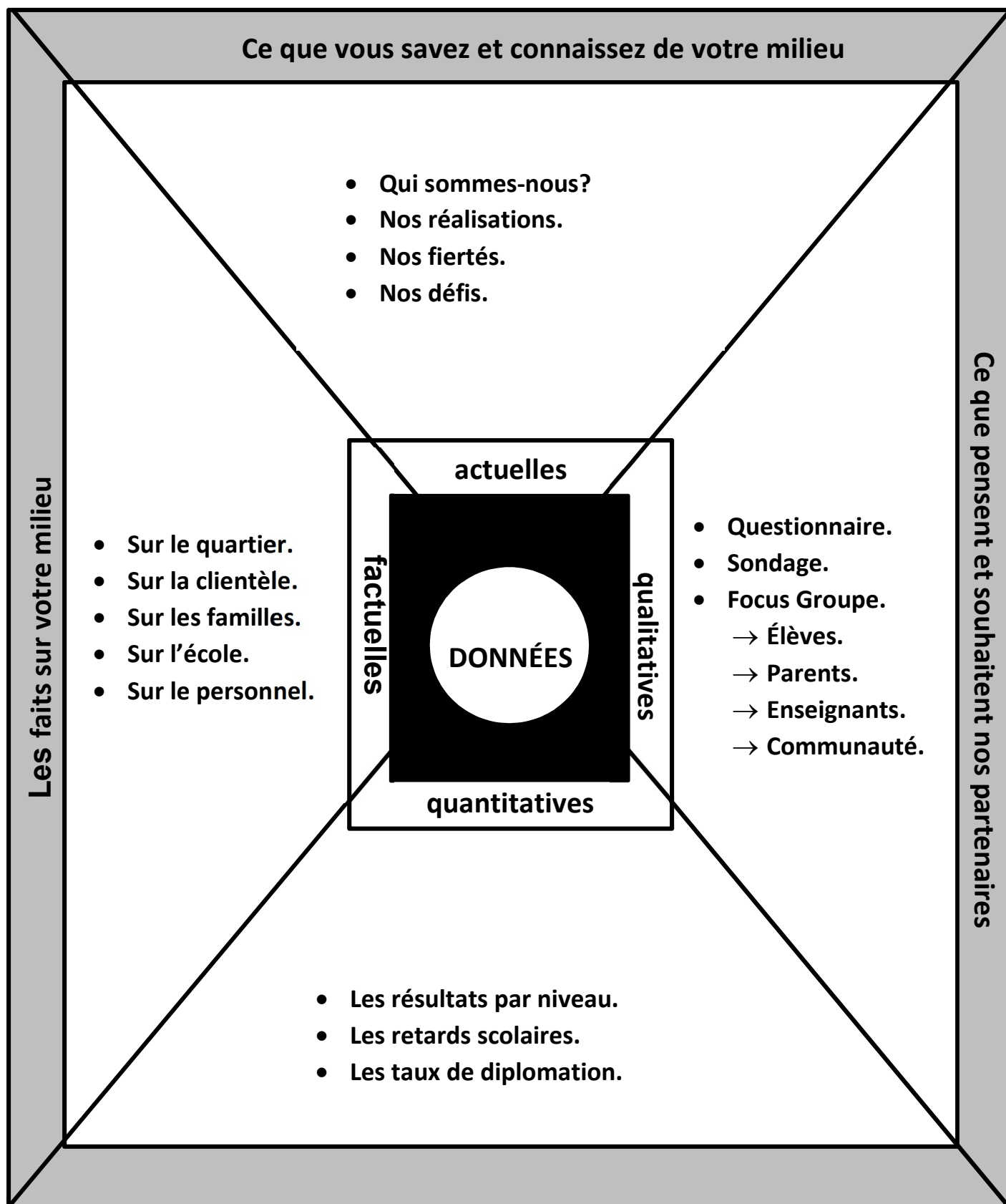
Vulnérabilités :

- La communication entre les deux immeubles;
- la traverse des élèves entre les deux écoles (doivent traverser une rue);
- les règles école entre les deux bâtisses;
- changement de direction et de secrétariat;
- milieu défavorisé;
- l'instabilité du personnel et de la clientèle au secondaire;
- les mathématiques et le français au secondaire;
- beaucoup d'enfants en troubles de langage qui arrivent au préscolaire (25%).

Enjeux :

- Augmenter nos résultats en lecture au primaire et secondaire;
- augmenter nos résultats en raisonnement au primaire et secondaire;
- diminuer les retards de langage dès l'entrée des enfants au préscolaire;
- développer davantage les activités culturelles au service de garde, primaire et secondaire;
- Poursuivre les activités de plein air et sportives au service de garde, primaire et secondaire et développer davantage pour le préscolaire et 1^{er} cycle.

UN PORTRAIT 360 DE VOTRE MILIEU



Les résultats des élèves de votre milieu

LES FAITS SUR VOTRE MILIEU

Données factuelles

<u>Le village :</u>	-De St-André-Avellin nous avons autour de 3800 habitants;
<u>La clientèle :</u>	-Au primaire, nous avons aussi des élèves provenant de Notre-Dame-de-la-Paix (20 élèves) et St-Sixte (40 élèves);
Montpellier	-Au secondaire, nous avons aussi les élèves de Ripon et de (entre 10 et 15 élèves).
<u>Les familles :</u>	-Nous avons des familles de 2 à 3 enfants;
<u>L'école :</u>	-Providence, 216 élèves; -J.-M.-Robert, 143 élèves.
<u>Le personnel :</u>	-28 enseignants; -20 personnels de soutien; -Le $\frac{3}{4}$ du personnel proviennent de la Petite-Nation.
<u>Les partenaires :</u>	-La municipalité; -Sajo; -L'alliance alimentaire; -La banque alimentaire; -La plume et la maison de la famille; -OPP et parents bénévoles.

- Objectif 1:** Diminuer le retard en littératie (lecture) et numératie tout en développant les habiletés sociales (mathématique) chez nos élèves dès leur arrivée au préscolaire
- Objectif 2:** Augmenter nos résultats en mathématique au niveau de la compétence « raisonner » au primaire et secondaire.
- Objectif 3 :** Augmenter nos résultats en lecture à chaque fin de cycle au primaire et au secondaire.
- Objectif 4 :** Augmenter le respect et l'harmonie entre les élèves ainsi qu'avec les adultes en autorité à l'école.

PEVR de la CSCV EN BREF...

Objectif 1 Augmenter le taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme (DES ou DEP) ou une première qualification.

Objectif 2 Réduire le nombre d'élèves sortant sans diplôme ou qualification au secondaire.

Objectif 3 Augmenter le nombre d'enfants arrivant au préscolaire 5 ans sans retard de développement dans l'un ou l'autre des 5 sphères du développement (interventions en amont de l'entrée scolaire).

Objectif 4 Augmenter le nombre d'élèves arrivant à la fin du 1^{er} cycle du primaire qui ont maîtrisé les compétences en littératie.

Objectif 5 Contribuer à rehausser les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de notre commission scolaire.

Objectif 6 Augmenter le résultat en mathématique des élèves de la 6^e année et de la 1^{re} année du secondaire.

Objectif 7 Augmenter le résultat en lecture et en écriture des élèves de 4^e et 6^e année et de la 2^e et 5^e année du secondaire.

Objectif 8 Accumuler au moins 60 minutes par jour d'activité physique d'intensité moyenne ou élevée (soit 420 minutes par semaine).

Objectif 9 D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.

	Primaire	Secondaire	FP/FGA	CS
Objectif par ordre d'enseignement	# 3	# 1	# 1	# 9
	# 4	# 2	# 2	
	# 5	# 5	# 5	
	# 6	# 6	# 8	
	# 7	# 7		
	# 8	# 8		

COHÉRENCE POLITIQUE / PEVR / PROJET ÉDUCATIF

Politique sur la réussite éducative

Ministère de l'Éducation

Plan d'engagement vers la réussite

Commission scolaire

Projet éducatif

ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES À L'ÉTABLISSEMENT

Orientation	Atelier d'équipe Quelle est la difficulté sur laquelle nous allons agir ensemble?	-Augmenter nos résultats en lecture au primaire et secondaire; -augmenter nos résultats en raisonner au primaire et secondaire; -diminuer les retards de langage dès l'entrée des enfants au préscolaire; -améliorer le respect et l'harmonie entre les élèves et avec les adultes en autorité.
	Que voulons-nous améliorer?	OBJECTIF 1: Diminuer le retard en littératie (lecture) et numératie (mathématique) tout en développant les habiletés sociales chez nos élèves dès leur arrivée au préscolaire.

		Préscolaire	2 ^e année	4 ^e année	6 ^e année	Secondaire 2
Cible / indicateur	- Jusqu'où voulons-nous aller? - Comment allons-nous savoir que ce que nous faisons donne de bons résultats?	Cible : En 2019-20, nous tenterons de diminuer le retard en littératie et numératie à la fin du préscolaire de 15%. Indicateur : résultats au dépistécrit (Septembre et juin).				
	Quand et comment allons-nous faire le suivi et l'évaluation?	Évaluation : rencontre direction/enseignant avec les résultats du dépisécrit (nov, janvier et avril) et le sommaire de chaque étape et discussion lors des rencontres en conseil des enseignants. Développer un test de dépistage pour la numératie.				
	Quels moyens allons-nous mettre en place pour agir sur cette situation?	Littératie : lecture d'albums jeunesse; Développer des stratégies de lecture; Plan de lecture (achat de d'albums jeunesse); Numératie : Numérasac (trousse d'album jeunesse pour la maison avec un jeu); 5 ateliers sur la numératie Habileté social : Instauration du programme « Au Cœur de l'harmonie »; Instauration de la musique et poursuite de l'éducation physique.				

--	--	--	--	--	--	--

Que voulons-nous améliorer?	<u>OBJECTIF 2:</u> Augmenter nos résultats en mathématique au niveau de la compétence « raisonner » à la fin de chaque cycle au primaire et secondaire.
---	---

		Préscolaire	2 ^e année	4 ^e année	6 ^e année	Secondaire 2
Cible / indicateur Évaluation Moyens	- Jusqu’où voulons-nous aller? - Comment allons-nous savoir que ce que nous faisons donne de bons résultats?		Cible : En 2019-20, nous tenterons d’augmenter la moyenne de 1% de la compétence raisonner en fin de cycles au primaire et secondaire. Indicateur : La moyenne en 2ième (78,84%) en avril 2019.	Cible : En 2019-20, nous tenterons d’augmenter la moyenne de 1% de la compétence raisonner en fin de cycles au primaire et secondaire. Indicateur : La moyenne en 4ième (75,09%) en avril 2019.	Cible : En 2019-20, nous tenterons d’augmenter la moyenne de 1% de la compétence raisonner en fin de cycles au primaire et secondaire. Indicateur : La moyenne en 6ième (73,31%) en avril 2019.	Cible : En 2019-20, nous tenterons d’augmenter la moyenne de 1% de la compétence raisonner en fin de cycles au primaire et secondaire. Indicateur : La moyenne en sec.2 (68,29%) en avril 2019.ffd
	Quand et comment allons-nous faire le suivi et l’évaluation?		Évaluation; : rencontre avec direction/enseignants en utilisant les résultats sommaires au bulletin après chaque étape et discussions lors des rencontres en conseil des enseignants.	Évaluation; : rencontre avec direction/enseignants en utilisant les résultats sommaires au bulletin après chaque étape et discussions lors des rencontres en conseil des enseignants.	Évaluation; : rencontre avec direction/enseignants en utilisant les résultats sommaires au bulletin après chaque étape et discussions lors des rencontres en conseil des enseignants.	Évaluation; : rencontre avec direction/enseignants en utilisant les résultats sommaires au bulletin après chaque étape et discussions lors des rencontres en conseil des enseignants.
	Quels moyens allons-nous mettre en place pour agir sur cette situation?		Ateliers de manipulation : (matériel base 10, mini-horloge, géo-blocs, droites numériques, réglettes, blocs logique, etc). Ce matériel permet aux élèves de comprendre le sens des nombres et des opérations; Enseignement explicite.	Ateliers de manipulation : (matériel base 10, mini-horloge, géo-blocs (géométrie), droite numérique, blocs logiques, monnaies, miroir); Matériel pour les fractions (blocs formes); Ce matériel permet aux élèves de comprendre le sens des nombres et des opérations; Jeux d’échecs; Tableau de numération; Jeux de logique; Enseignement explicite des petits problèmes raisonner; Utilisation de la trousse Prime en ortho; Netmath; Enseignement explicite.	Ateliers de manipulation : droite numérique, blocs logiques, monnaies; Matériel pour les plans de solides et les fractions (géo blocs). Addition et soustraction (blocs formes); Fractions et divisions; Ce matériel permet aux élèves de comprendre le sens des nombres et des opérations; Netmath; Utilisation de la trousse Prime en orthopédagogie; Enseignement explicite.	Ateliers de manipulation : Matériel pour les plans de solides (géo-blocs); Addition et soustraction (blocs formes); Matériel de fractions et de divisions; Jetons de couleur; Ce matériel permet aux élèves de comprendre le sens des nombres et des opérations; Netmath; Enseignement ressource (2 périodes par semaine); Enseignement explicite.

Que voulons-nous améliorer?	<u>OBJECTIF 3</u> : Augmenter nos résultats en lecture à chaque fin de cycle au primaire et au secondaire.
---	---

		Préscolaire	2 ^e année	4 ^e année	6 ^e année	Secondaire 2
Cible / indicateur Évaluation Moyens	- Jusqu’où voulons-nous aller? - Comment allons-nous savoir que ce que nous faisons donne de bons résultats?		Cible : En 2019-20, nous tenterons d’augmenter la moyenne de 1% de la compétence lire en fin de cycles au primaire et secondaire. Indicateur : La moyenne en 2ième (77,09%) en avril 2019.	Cible : En 2019-20, nous tenterons d’augmenter la moyenne de 1% de la compétence lire en fin de cycles au primaire et secondaire. Indicateur : La moyenne 4ième (73,61%) en avril 2019.	Cible : En 2019-20, nous tenterons d’augmenter la moyenne de 1% de la compétence lire en fin de cycles au primaire et secondaire. Indicateur : La moyenne, 6ième (70,87%) en avril 2019.	Cible : En 2019-20, nous tenterons d’augmenter la moyenne de 1% de la compétence lire en fin de cycles au primaire et secondaire. Indicateur : La moyenne en sec.2 (69,14%) en avril 2019.
	Quand et comment allons-nous faire le suivi et l’évaluation?		Évaluation : rencontre avec direction/enseignants en utilisant les résultats sommaires au bulletin après chaque étape et discussions lors des rencontres en conseil des enseignants.	Évaluation : rencontre avec direction/enseignants en utilisant les résultats sommaires au bulletin après chaque étape et discussions lors des rencontres en conseil des enseignants.	Évaluation : rencontre avec direction/enseignants en utilisant les résultats sommaires au bulletin après chaque étape et discussions lors des rencontres en conseil des enseignants.	Évaluation : rencontre avec direction/enseignants en utilisant les résultats sommaires au bulletin après chaque étape et discussions lors des rencontres en conseil des enseignants.
	Quels moyens allons-nous mettre en place pour agir sur cette situation?		Enseignement par ateliers; Lecture interactive à l’aide d’album jeunesse; Projet clé (période de lecture au retour du diner); Programme lire et faire lire avec les personnes retraités (lecture une fois par semaine aux élèves de 1iere année); Développer les stratégies de lecture; Plan de lecture (achat d’albums jeunesses); Entretien de lecture; Enseignement explicite des stratégies de lecture. Ateliers de sous-groupe avec élèves ciblés pour mettre en place l’enseignement de 2 ^{ième} niveau avec nos enseignantes de 1 ^{ière}	Projet clé (période de lecture au retour du diner); Intégration des matières avec la lecture d’albums jeunesse; Les 5 ateliers aux quotidiens; Livres nivelés; Lecture interactive de roman; Pièce de théâtre; Développer les stratégies de lecture; Plan de lecture (achat de livres selon l’intérêt des élèves); Entretien de lecture (début de 3ième année); Enseignement explicite des stratégies de lecture.	Projet clé (période de lecture au retour du diner); Les 5 aux quotidiens (ateliers); Albums jeunesses et romans (lecture de 2-3 romans par année); Achat de romans numériques; Le petit criticus (un outil de référence principal des élèves) qui aide les élèves à travailler sur la compétence « apprécier »); Développer les stratégies de lecture; Plan de lecture (romans en plusieurs copies); Enseignement explicite des stratégies de lecture (4 fantastiques).	Plan de lecture (achat de romans pour chaque élèves); Enseignement ressources (une période par semaine); Enseignement explicite des stratégies de lecture; Cercle de lecture. Modélisation des stratégies de lecture dans toutes les matières (français, histoire, math, science, géographie) avec l’accompagnement de notre CP généraliste (Céline Charron, Serge Langlois et Julie Potvin) et l’orthopédagogue avec nos élèves de secondaire 2. (expérimentation au cours du mois de novembre).

		année avec modélisation par notre CP généraliste (Stéphanie Côté) et l'orthopédagogue.			
--	--	--	--	--	--

Exemple d'un canevas pouvant aider une équipe-école dans l'élaboration d'un plan d'action

Maurice Groulx

Que voulons-nous améliorer?	<u>OBJECTIF 4</u> : Augmenter le respect et l'harmonie entre les élèves ainsi qu'avec les adultes en position d'autorité à l'école.
---	---

	Préscolaire	1 ^e année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
--	-------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Cible / Indicateur	Jusqu’où voulons-nous aller? Comment allons-nous savoir que ce que nous faisons donne de bons résultats?	<i>Cible : En 2019-20, nous tenterons d’améliorer le respect et l’harmonie entre les élèves ainsi qu’avec les adultes en autorité dans l’école.</i> <i>Indicateur : Le nombre de billets de communications en lien avec le manque de respect et le nombres de suspensions.</i> <i>Internes et externes données aux élèves.</i>	<i>Cible : En 2019-20, nous tenterons d’améliorer le respect et l’harmonie entre les élèves ainsi qu’avec les adultes en autorité dans l’école.</i> <i>Indicateur : Le nombre de billets de communications en lien avec le manque de respect et le nombres de suspensions.</i> <i>Internes et externes données aux élèves.</i>	<i>Cible : En 2019-20, nous tenterons d’améliorer le respect et l’harmonie entre les élèves ainsi qu’avec les adultes en autorité dans l’école.</i> <i>Indicateur : Le nombre de billets de communications en lien avec le manque de respect et le nombres de suspensions.</i> <i>Internes et externes données aux élèves.</i>	<i>Cible : En 2019-20, nous tenterons d’améliorer le respect et l’harmonie entre les élèves ainsi qu’avec les adultes en autorité dans l’école.</i> <i>Indicateur : Le nombre de billets de communications en lien avec le manque de respect et le nombres de suspensions.</i> <i>Internes et externes données aux élèves.</i>	<i>Cible : En 2019-20, nous tenterons d’améliorer le respect et l’harmonie entre les élèves ainsi qu’avec les adultes en autorité dans l’école.</i> <i>Indicateur : Le nombre de billets de communications en lien avec le manque de respect et le nombres de suspensions.</i> <i>Internes et externes données aux élèves.</i>
Évaluation	Quand et comment allons-nous faire le suivi et l’évaluation?	<i>Évaluation : rencontres mensuelles avec les intervenants (sdg, surveillants et tes), la direction et la psychoéducatrice.</i> <i>Tableau de monitoring de nos manquements mineurs et majeurs</i>	<i>Évaluation : rencontres mensuelles avec les intervenants (sdg, surveillants et tes), la direction et la psychoéducatrice.</i>	<i>Évaluation : rencontres mensuelles avec les intervenants (sdg, surveillants et tes), la direction et la psychoéducatrice.</i>	<i>Évaluation : rencontres mensuelles avec les intervenants (sdg, surveillants et tes), la direction et la psychoéducatrice.</i>	<i>Évaluation : rencontres mensuelles avec les intervenants (sdg, surveillants et tes), la direction et la psychoéducatrice.</i>
Moyens	Quels moyens allons-nous mettre en place pour agir sur cette situation?	<i>Soutien au comportements positifs; At Instauration du programme « Au cœur de l’harmonie »</i> <i>SDG (brigade culinaire, jeux de société et plein air);</i> <i>Acti-Leader;</i> <i>Coordonnateur des saines habitudes de vie;</i> <i>Agente en réadaptation (rencontre + formation surveillante, SDG et TES).</i>	<i>Soutien au comportements positifs; Instauration du programme « Au cœur de l’harmonie »</i> <i>SDG (brigade culinaire, jeux de société et plein air);</i> <i>Acti-Leader;</i> <i>Coordonnateur des saines habitudes de vie;</i> <i>Agente en réadaptation (rencontre + formation des surveillantes, SDG et TES).</i>	<i>Soutien au comportements positifs; At Instauration du programme « Au cœur de l’harmonie »</i> <i>SDG (brigade culinaire, jeux de société et plein air);</i> <i>Acti-Leader;</i> <i>Coordonnateur des saines habitudes de vie;</i> <i>Agente en réadaptation (rencontre + formation des surveillantes, SDG et TES).</i>	<i>Soutien au comportements positifs; At Instauration du programme « Au cœur de l’harmonie »</i> <i>SDG (brigade culinaire).</i> <i>Acti-Leader;</i> <i>Comité environnement;</i> <i>Coordonnateur des saines habitudes de vie;</i> <i>Agente en réadaptation (rencontre + formation des surveillantes, SDG et TES).</i>	<i>Soutien au comportements positifs; Instauration du programme « Au cœur de l’harmonie »;</i> <i>Enseignement explicite: résolution de conflits;</i> <i>ECR, volet éthique: travailler avec album jeunesse.</i> <i>Acti-Leader;</i> <i>Comité environnement;</i> <i>Coordonnateur des saines habitudes de vie;</i> <i>Agente en réadaptation (rencontre + formation des surveillantes, SDG et TES).</i>

					(Isabelle Lacoste-Léger) et notre agente en réadaptation (Patricia Mayer). Adaptation de notre système de renforcement positif (tableau avec points dans la classe de secondaire 1) en lien avec le respect et demande de collaboration des parents.	
--	--	--	--	--	---	--

Extrait du procès-verbal du C.É. de l'établissement :

Projet Éducatif J-M Robert / Providence
2018-2019

DATE DE RENCONTRE DU COMITÉ DE PILOTAGE :

31 oct. 2018
9 nov. 2018
14 janv. 2019
16 janv. 2019
31 janv. 2019
1 fév. 2019
4 fév. 2019
5 fév. 2019
11 fév. 2019
22 mars 2019
3 avril 2019
4 avril 2019
8 avril 2019

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Adoption du projet éducatif par le CE

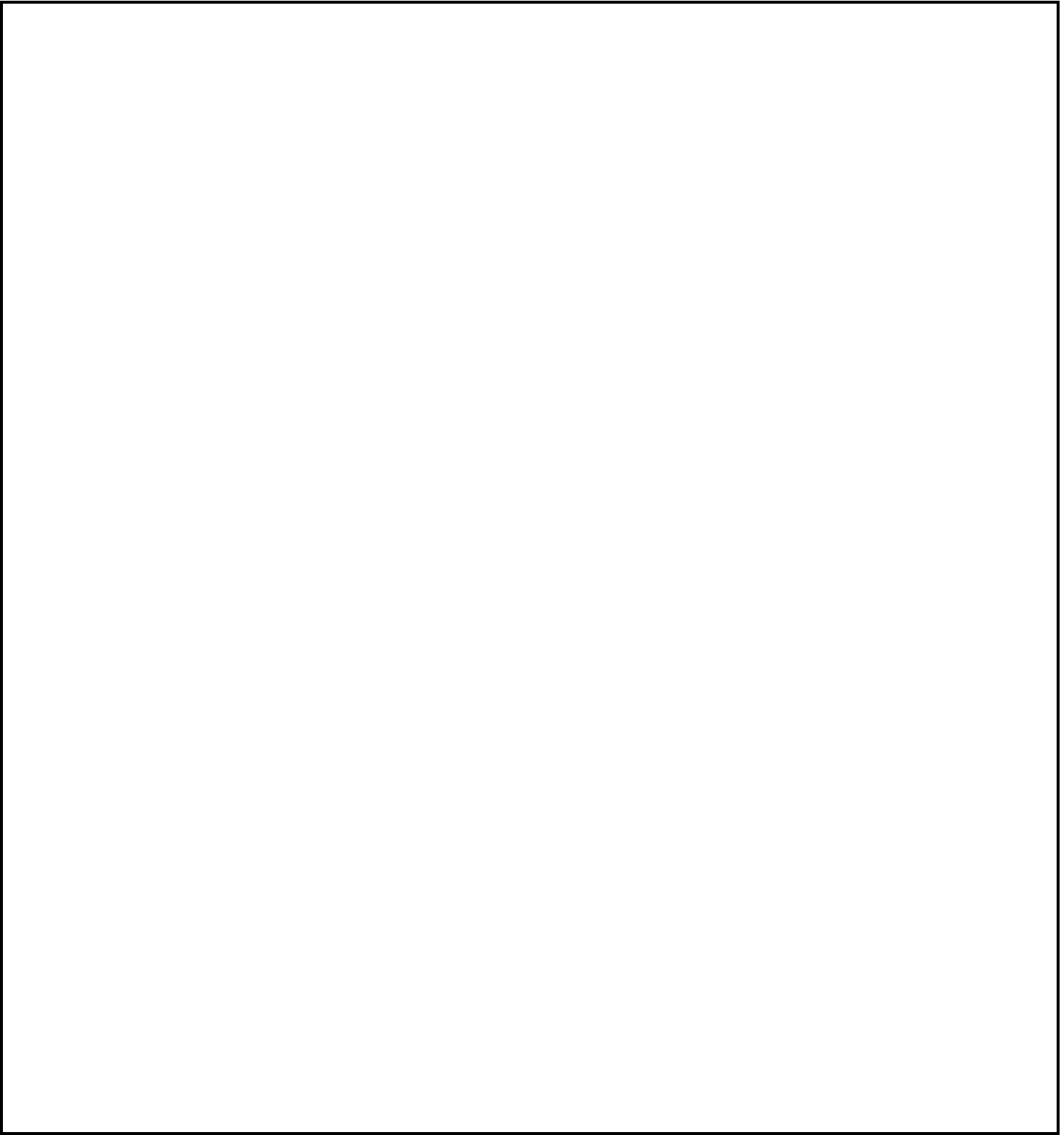
Projet éducatif présenté aux membres du conseil d'établissement le 11 juin 2019. Il est proposé par Mme Véronique Cooke d'approuver le projet éducatif

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CE-190611-2.2

Diane Robillard, vice-présidente

Sébastien Tremblay, directeur



ÉNONCÉ DE VISION

Dans le cadre de l'élaboration du projet éducatif de notre école, voici l'énoncé qui a guidé nos travaux :

« Le plaisir de s'épanouir, c'est le désir de réussir! »

Pour y arriver, nous avons fait :

- Un état de situation; Le portrait;
- Une mise en priorité des enjeux; Les cibles;
- L'élaboration d'un plan d'action; Les moyens;

Nos Valeurs

- ❖ **Respect** : Écouter les besoins de l'autre, au complet, sans jugement.
- ❖ **Engagement** : Faire notre travail au meilleur de nos compétences, sans entraver celui des autres.
- ❖ **Collaboration** : Contribuer positivement en faisant ressortir les forces de chacun afin de créer un milieu de travail stimulant.

Voici les principaux enjeux du projet éducatif

OBJECTIFS QUANTITATIFS

1	Diminuer le retard en littératie (lecture) et en numératie (mathématique), en développant les habiletés sociales chez nos élèves dès leur arrivée au préscolaire.
2	Augmenter nos résultats en mathématique au niveau de la compétence «raisonner» à la fin de chaque cycle au primaire et au secondaire.
3	Augmenter nos résultats en lecture à chaque fin de cycle au primaire et au secondaire.

OBJECTIFS QUALITATIFS

1	Augmenter le respect et l'harmonie entre les élèves ainsi qu'avec les adultes en autorité à l'école.
Le plan d'action sera revisité annuellement. Revisité le 2019-10-29.	

- Questionnaires
- Outils
- Notes